



# Le Saint-Siège

---

## DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II AUX PARTICIPANTS AU CONGRÈS INTERNATIONAL DES OBSTÉTRICIEENS ET DES GYNÉCOLOGUES CATHOLIQUES

Lundi 18 juin 2001

*Mesdames et Messieurs,*

1. Je vous accueille chaleureusement à l'occasion du Congrès international des obstétriciens et gynécologues catholiques au cours duquel vous réfléchissez sur votre avenir, à la lumière du droit fondamental à la formation et à la pratique médicales selon sa conscience.

A travers vous, je salue tous les agents de la santé qui, en tant que serviteurs et gardiens de la vie, témoignent sans cesse, partout dans le monde, de la présence de l'Eglise du Christ dans cet environnement vital, notamment quand la vie humaine est menacée par une culture de mort diffuse. Je remercie en particulier le Pr. Gian Luigi Gigli des paroles cordiales qu'il m'a adressées en votre nom à tous et le Pr. Roberto Valley, co-organisateur de votre rencontre.

2. Les obstétriciens, les gynécologues et les sage-femmes chrétiens sont toujours appelés à être les serviteurs et les gardiens de la vie parce que "l'Evangile de la vie est au cœur du message de Jésus. Reçu chaque jour par l'Eglise avec amour, il doit être annoncé avec courage et fidélité comme une bonne nouvelle aux hommes de toute époque et de toute culture" (*Evangelium Vitæ*, n. 1). Toutefois, votre profession est devenue encore plus importante et votre responsabilité plus grande "dans le contexte culturel et social actuel, où la science et l'art médical risquent de faire oublier leur dimension éthique naturelle, ils peuvent être parfois fortement tentés de se transformer en agents de manipulation de la vie ou même en artisans de mort" (*Ibid* n. 89).

Jusqu'à une époque récente, l'éthique médicale en général et la morale catholique se trouvaient rarement en désaccord. En général, les médecins catholiques pouvaient offrir aux patients tout ce

que la science mettait à leur disposition sans problèmes de conscience. Désormais, les choses ont profondément changé. La disponibilité de produits contraceptifs et abortifs, les nouvelles menaces contre la vie présentes dans la législation de divers pays, certaines formes d'utilisation du diagnostic prénatal, la diffusion des techniques de fertilisation in vitro, la production d'embryons qui en résulte afin de combattre la stérilité, mais également la destination de ces embryons à la recherche scientifique, l'utilisation de cellules souches de l'embryon en vue de la culture de tissus destinés à être transplantés pour soigner des maladies dégénératives et les projets de clonage partiel ou total, déjà réalisé sur les animaux: tout cela a radicalement changé la situation.

En outre, la conception, la grossesse et la naissance ne sont plus considérées comme des moyens de coopérer avec le Créateur dans la tâche merveilleuse de donner la vie à un nouvel être humain.

Elles sont souvent considérées comme un fardeau et même comme une maladie dont il faut guérir, plutôt que comme un don de Dieu.

3. Il est inévitable que les obstétriciens, les gynécologues et les sage-femmes soient touchés par ces pressions et par ces changements. Ils sont exposés à une idéologie sociale qui leur demande d'être les agents d'une conception de "santé de reproduction" fondée sur les nouvelles technologies de reproduction. Toutefois, et malgré la pression exercée sur leur conscience, nombreux sont ceux qui reconnaissent encore leur responsabilité propre de médecin spécialiste qui est celle de prendre soin des êtres humains les plus petits et les plus faibles et de défendre ceux qui n'ont ni pouvoir économique et social ni voix pour se faire entendre.

Le conflit entre la pression sociale et les exigences d'une conscience droite peut amener à devoir choisir entre l'abandon de la profession médicale et le compromis avec ses propres convictions. Face à une telle tension, nous devons rappeler qu'il existe une voie intermédiaire qui s'ouvre au personnel médical catholique qui est fidèle à sa conscience. C'est la voie de l'objection de conscience, qui devrait être respectée par tous, et en particulier par les législateurs.

4. En nous efforçant de servir la vie, nous devons oeuvrer afin de garantir dans la législation et la pratique, le droit à une formation et à une pratique professionnelles respectueuses de la conscience.

Il est clair, ainsi que je l'ai remarqué dans mon Encyclique *Evangelium vitæ* que "les chrétiens, de même que tous les hommes de bonne volonté, sont appelés, en vertu d'un grave devoir de conscience, à ne pas apporter leur collaboration formelle aux pratiques qui, bien qu'admises par la législation civile, sont en opposition avec la Loi de Dieu. En effet, du point de vue moral, il n'est jamais licite de coopérer formellement au mal" (n. 74). Là où le droit des personnes à recevoir une formation médicale et à pratiquer la médecine dans le respect de leurs convictions morales est

violé, les catholiques doivent agir de façon consciencieuse afin d'y remédier.

Les universités et les hôpitaux catholiques sont appelés en particulier à suivre les directives du Magistère de l'Église en ce qui concerne la pratique de l'obstétrique et de la gynécologie, y compris en matière de recherche sur les embryons. Ils devraient aussi fournir un réseau d'enseignement qualifié et reconnu au niveau international, afin d'aider les médecins victimes de discrimination où de pressions inacceptables à l'égard de leurs convictions morales, à se spécialiser en obstétrique et en gynécologie.

5. Je souhaite ardemment qu'au début de ce nouveau millénaire, tout le personnel médical et sanitaire catholique, que ce soit dans la recherche ou dans la pratique, s'engage de tout cœur au service de la vie humaine. Je suis certain que les Églises locales prêteront l'attention nécessaire à la profession médicale, en assurant la promotion de l'idéal représenté par un service transparent au grand miracle de la vie, en soutenant les obstétriciens, les gynécologues et les agents de la santé qui respectent le droit à la vie, en contribuant à les unir en vue d'un soutien réciproque et d'un échange d'idées et d'expériences.

En vous confiant, vous et votre mission de gardiens et de serviteurs de la vie, à la protection de la Bienheureuse Vierge Marie, je vous donne de tout cœur ma Bénédiction apostolique, ainsi qu'à tous ceux qui témoignent de l'Évangile de la vie.